

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 23 octobre 2025

Date de convocation : 14 octobre 2025  
Date d'affichage : 14 octobre 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 27  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Bastideonne, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-101  
Convention d'occupation du domaine public avec la société Electric 55 Charging au  
PEM de Villelaure pour l'installation de bornes de recharge**

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

**Présents :**

Robert TCHOBDRNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

**Procurations :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,  
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,  
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,  
Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE,  
François BONNET donne procuration à Alain GOUIRAND,  
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,  
Nathalie LEBOUC donne procuration à Joëlle RICHAUD,  
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRNOVITCH,  
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

**Absents et excusés :**

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Pierre AUBOIS.

Monsieur Jacques DECUIGNIERES est nommé secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques ;  
Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt effectué en mai 2025 pour lequel seule l'entreprise Electric 55 Charging (E55C) a répondu ;  
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation du pôle d'échange multimodal de Villelaure, COTELUB a prévu l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

La société E55C a répondu et a été désignée suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt qui consiste à implanter, mettre en service, exploiter et entretenir des équipements destinés à la recharge des véhicules électriques.

Afin de permettre à la société de réaliser ces missions, il est nécessaire qu'elle bénéficie d'une autorisation d'occupation du domaine public. Cette autorisation se matérialise par le biais d'une convention d'une durée de quinze ans, renouvelable par période de dix ans.

Le contrat de fourniture d'énergie des bornes de recharge de l'Occupant étant supporté par l'Occupant, la redevance envisagée dans le cadre de l'occupation du domaine public se fera donc à l'euro symbolique.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention d'occupation du domaine public entre Cotelub et la société E55C ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la présente convention d'occupation du domaine public.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance  
Jacques DECUIGNIERES

